

Image not found or type unknown



Caution solidaire et curatelle

Par **kévin66**, le **02/02/2010** à **15:48**

Bonjour, rn rn j'ai 22 ans et je suis étudiant. ma maman est sous curatelle, et je souhaiterais savoir si je suis en droit de demander à la responsable de la curatelle (c'est une association UDAF) de se porter caution, au nom de ma mère et avec son accord, pour mon futur logement universitaire. je précise que ma maman a des revenus mensuels réguliers. je vous remercie d'avance.